



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 30876

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les déclarations du FAO concernant les risques que représenterait le bogue informatique de l'an 2000 pour la production agricole et l'approvisionnement alimentaire de la planète. En effet, il semblerait que des perturbations pourraient affecter les approvisionnement en engrais et en semences, ainsi que les réseaux de distribution, les informations sur le marché et l'ensemble des services essentiels pour la production agricole. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qui ont été prises par le Gouvernement, en matière agricole, afin d'éviter une telle situation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche se préoccupe des problèmes liés au passage à l'an 2000 des composants électroniques depuis 1997. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 6 novembre 1998, son action se concentre sur les priorités suivantes : sécurité des personnes et des bâtiments accueillant du public, continuité des services publics essentiels à la collectivité. L'ensemble des systèmes d'information recouvrant les différents services à l'agriculture et au monde rural (primes, avertissements agricoles, service des nouvelles des marchés, secteur vétérinaire et hygiène alimentaire, secteur de l'engagement agricole...), a ainsi fait l'objet d'importants travaux d'adaptation et de test, qui se poursuivront jusqu'à l'automne 1999. Le ministère de l'agriculture et de la pêche participe par ailleurs à la sensibilisation du monde agricole et des industries agroalimentaires en relation avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et la mission interministérielle an 2000. L'objectif est d'inciter les agriculteurs et les industries agroalimentaires (et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, considérées comme moins sensibilisées au problème de l'an 2000) à vérifier auprès de leurs fournisseurs respectifs la compatibilité des matériels informatiques et électroniques inclus dans leurs équipements. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la pêche prévoit, comme l'ensemble des départements ministériels, une forte mobilisation de ses agents pour faire face aux incidents qui pourraient survenir lors du passage effectif à l'an 2000, et dans les semaines qui suivront.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30876

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3375

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4821